

## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 087-23 C

**Objet :** *RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de l'eau et de l'assainissement*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 54

|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Aillon-le-Jeune</b>         | Serge Tichkiewitch  |
| <b>Aillon-le-Vieux</b>         |   |
| <b>Arith</b>                   |   |
| <b>Barberaz</b>                | Arthur Boix-Neveu   |
| <b>Barby</b>                   | Christophe Pierretton   |
| <b>Bassens</b>                 | Alain Thieffenat  |
| <b>Bellecombe-en-Bauges</b>    | Eric Delhommeau   |
| <b>Challes-les-Eaux</b>        | James Hallay - Josette Rémy   |
| <b>Chambéry</b>                | Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet - Franck Morat |
| <b>Cognin</b>                  |   |
| <b>Curienne</b>                |   |
| <b>Doucy-en-Bauges</b>         | Marie Perrier   |
| <b>Ecole</b>                   | Hervé Ferroud-Plattet   |
| <b>Jacob-Bellecombette</b>     | Brigitte Bochaton - Bruno Stellan   |
| <b>Jarsy</b>                   | Pierre Duperier   |
| <b>La Compôte</b>              | Jean-Pierre Fressoz   |
| <b>La Motte-en-Bauges</b>      |   |
| <b>La Motte-Servolex</b>       | Luc Berthoud - Alain Gaget  |
| <b>La Ravoire</b>              | Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda  |
| <b>La Thuile</b>               | Dominique Pommat  |
| <b>Le Châtelard</b>            | Vincent Boulnois  |
| <b>Le Noyer</b>                | Philippe Gamen  |
| <b>Les Déserts</b>             | Sandra Ferrari  |
| <b>Lescheraines</b>            |   |
| <b>Montagnole</b>              | Jean-Maurice Venturini  |
| <b>Puygros</b>                 |   |
| <b>Saint-Alban-Laysse</b>      | Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel   |
| <b>Saint-Baldoph</b>           | Christophe Richel   |
| <b>Saint-Cassin</b>            |   |
| <b>Sainte-Reine</b>            | Philippe Ferrari  |
| <b>Saint-François de Sales</b> |   |
| <b>Saint-Jean-d'Arvey</b>      | Christian Berthomier  |
| <b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>    | Jean-Marc Léoutre   |
| <b>Saint-Sulpice</b>           |   |
| <b>Sonnaz</b>                  | Daniel Rochaix  |
| <b>Thoiry</b>                  | Thierry Tournier  |
| <b>Vérel-Pragondran</b>        | Jean-Pierre Coendoz   |
| <b>Vimines</b>                 | Corine Wolff  |

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

# Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 087-23 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de l'eau et de l'assainissement**

---

Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée des ressources humaines et de l'accueil des gens du voyage, indique que le poste de directeur de l'eau et de l'assainissement est à pourvoir.

Ce poste est chargé de diriger la régie de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'agglomération. A ce titre, il garantit l'exploitation optimale des ressources et réseaux d'eau potable, des réseaux d'assainissement et du traitement des eaux usées dans le respect des normes sanitaires et du cadre économique.

**Vu** l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : confirme** que le poste de directeur de l'eau et de l'assainissement est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des ingénieurs. Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

**Niveau de recrutement :**

Catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs.

**Missions confiées à l'agent :**

**Interlocuteur privilégié des élus et de la direction générale**

- Interface avec le vice-président chargé des secteurs d'intervention.
- Point d'entrée des communes sur les sujets d'ordre stratégique.
- Articulation avec la direction générale pour définir la stratégie à déployer et les moyens associés.

**Organiser, piloter et diriger les services des régies de l'eau et de l'assainissement**

- Manager les équipes en veillant à la synergie et à l'efficacité des différentes activités.
- Être garant des conditions d'hygiène et de sécurité du travail.
- Identifier les leviers et les freins, proposer les axes d'amélioration.
- Piloter ou coordonner les projets, les évaluer.
- Veiller à l'adaptation des moyens aux enjeux et objectifs dans une vision prospective.
- Inscrire son activité dans la collectivité et assurer une relation partenariale avec les autres directions, s'inscrire dans les projets communs.

**Concevoir et proposer une stratégie globale en matière d'eau potable, et d'assainissement**

- Elaborer et proposer des scénarios prospectifs aux élus, les conseiller et alerter sur les risques sanitaires, environnementaux, juridiques, financiers encourus.
- Coordonner et instruire les études et recherches en lien avec les caractéristiques et enjeux du territoire.
- Garantir le fonctionnement du conseil d'exploitation des régies.

**Elaborer la programmation des travaux d'investissement, des missions d'entretien et de contrôle des réseaux, de leurs équipements et des systèmes de traitement**

- Traduire les orientations politiques en plan d'actions ou projets.
- Proposer les arbitrages, identifier les marges de manœuvre.
- Elaborer et exécuter les budgets.

**Soutenir et améliorer la qualité du service rendu et de la relation avec les usagers**

- Développer les usages numériques et assurer un service fiable et réactif.
- Garantir la continuité du service.

**Rémunération de l'emploi :**

Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des ingénieurs selon expérience.

**Article 2 : confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- être titulaire d'un diplôme d'ingénieur dans le domaine de l'eau ou de l'environnement,
- expérience professionnelle confirmée de plusieurs années sur un poste similaire avec un management d'équipes importantes,
- maîtrise des procédés des métiers de l'eau et de l'assainissement, mais aussi de leur encadrement juridique et environnemental,
- maîtrise du cadre réglementaire et du fonctionnement des collectivités territoriales (juridique, financier, réglementation des achats, gouvernance),
- fortes capacités managériales, d'aptitudes relationnelles, d'aptitudes à impulser une dynamique partagée d'amélioration continue, d'aptitudes au fonctionnement en mode projet,

**Article 3 : autorise** le président ou son représentant à signer le contrat à intervenir le cas échéant.

# ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **087-23 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement de directeur de l'eau et de l'assainissement

Thème Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29467H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29467H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023